



Centre Hospitalier Néris Les Bains

16 rue Voltaire
BP 20
03310 Néris Les Bains

Cahier des Charges

Marché selon la procédure adaptée

MAPA 2015-02

Maintenance de plusieurs systèmes de climatisation

article 1 : collectivité passant le marché

Centre hospitalier
16 rue voltaire - BP 20
03310 Neris les bains

L'autorité compétente, responsable du marché, est le Directeur du Centre Hospitalier de Néris Les Bains.

Les renseignements peuvent être demandés auprès du service technique,
par téléphone : 04-70-08-53-00 ou par fax : 04-70-08-53-20
ou par courriel : technique@ch-neris.fr

article 2 : objet de la consultation

La consultation a pour objet la conclusion d'un marché relatif à la maintenance du parc de climatisation du centre hospitalier.

article 3 : type de procédure

Compte tenu de l'évaluation des besoins, la procédure retenue est la procédure adaptée (art. 28 du code des marchés publics)

article 4 : décomposition des lots

La consultation est décomposée en 1 seul et unique lot, mais avec des contrats séparés devront être fait pour chaque site.

article 5 : durée et renouvellement du marché

La durée du marché est de un an, renouvelable 3 fois un an.

En cas de reconduction du marché, une révision des prix à la hausse ou à la baisse est susceptible d'intervenir après accord des deux parties.

Le candidat indiquera sa proposition de révision de prix pour l'année suivante au plus tard le 15 octobre de l'année en cours.

Si l'application des dispositions conduit à une variation à la hausse des prix unitaires de base du marché supérieure à 5 % sans justificatif de la part du soumissionnaire, le Centre hospitalier de Néris Les Bains pourra résilier sans indemnité la partie non exécutée du marché à la date de changement des prix.

Le renouvellement du marché fera l'objet d'une décision expresse notifiée par le Centre Hospitalier de Néris Les Bains par lettre recommandée avec avis de réception au moins deux mois avant l'échéance de la période contractuellement en cours.

Dans tous les cas, le titulaire peut se dégager en faisant part de sa décision à la personne responsable du marché quatre mois avant l'échéance de l'année en cours. Il reste cependant engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

Si des systèmes de climatisation sont installées ou retirées au cours de l'année, le montant du forfait de l'année suivant pourra être revu à la hausse ou à la baisse par un avenant.

article 6 : déroulement de la procédure

✓ 6-1 : date de remise des candidatures

Les candidatures devront être adressées pour le **21 octobre 2014 à 15 heures** dernier délai. Elles devront être rédigées en français.

Elles devront être remises de la façon suivante :

- par pli recommandé avec accusé de réception postal
- par dépôt contre récépissé au secrétariat de direction du centre hospitalier de Neris les bains

Elles seront présentées sous pli cacheté portant la mention

« MAPA 2015-02 - Maintenance des systèmes de climatisation - ne pas ouvrir »

✓ 6-2 : justificatifs à produire

- le présent cahier des charges daté et signé du candidat.
- l'acte d'engagement DC3
- bordereau de décomposition des prix
- tous les justificatifs prévus aux articles 44 et 45 du code des marchés publics

✓ 6-3 : forme des offres

Les offres devront être datées, signées et revêtues du tampon de l'établissement.

Les candidats devront fournir à l'appui de leur offre, les éléments suivants :

- un descriptif de la société
- les qualifications des intervenants dans la présente mission devront être indiquées.
- un certificat de visite

✓ 6-4 : critère d'attribution des offres

Les offres seront appréciées en fonction des critères ci-dessous énoncés :

- 95 % le prix le plus bas
- 5% le développement durable

article 7 : modalités de fixation de prix

Les travaux seront réglés sur la base d'un prix global forfaitaire pour chaque site.

Les prix marchés sont fermes pour l'exercice 2015.

Il sera appliqué un taux de TVA à 20 % pour le centre de rééducation

Il sera appliqué un taux de TVA à 10 % pour le pavillon cuvelier et pour la maison de retraite les hirondelles

article 8 : règlement

Le règlement sera effectué sur service fait, après chaque intervention, sans retenue de garantie.

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la Comptabilité Publique hospitalière selon la réglementation en vigueur.

Le comptable payeur est : Monsieur le Trésorier du Centre Hospitalier de Néris les Bains.

Trésorerie des Établissements Hospitaliers Quai Forey 03100 MONTUCON

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Maintenance des systèmes de climatisation

Présentation du Centre hospitalier de Neris les bains :

Le Centre Hospitalier de Neris les bains est composé de 3 sites :

- Centre de rééducation 16 rue Voltaire : bâtiment de 4 niveaux avec 59 lits
- EHPAD « les hirondelles » 20 rue Jean Jacques rousseau : bâtiment de 3 niveaux avec 60 lits
- EHPAD « Cuvelier » rue Boisrot desservier : bâtiment de 5 niveaux avec 40 lits

Connaissance du dossier :

Une visite des 3 sites est obligatoire par le candidat avant toute remise de candidature. Un inventaire précis devra être joint à l'offre de prix ainsi que le certificat de visite daté et signé du CH de Nérís les bains.

Nature de la prestation :

Le prestataire assurera 2 visites annuelles de contrôle technique sur les équipements désignés (liste détaillée des installations de climatisation) et dépannages éventuels. Les déplacements et main d'œuvre sont compris dans les montants forfaitaires. Les visites seront programmées en cours d'année. Les différents travaux devront avoir été réceptionnés par le responsable du service technique ou l'un de ses adjoints. Suite aux visites de maintenance, si le prestataire constate qu'il est nécessaire de remplacer certaines pièces défectueuses, il sera établi un devis qui devra être signé avant toute réparation.

Le prestataire devra être couvert par une assurance responsabilité civile pendant les opérations de maintenance et il sera responsable des dommages qui pourraient être causés par son personnel aux installations, aux biens et aux personnes.

Si durant la période du marché des installations sont retirées ou rajoutées, un avenant au marché devra être établi.

La première visite, de mise en route, comportera les opérations désignées ci-dessous :

- vérification et contrôle général des unités intérieures et extérieures (ventilateurs)
- vérification des fixations et supports
- vérification des circuits frigorifiques, des températures et des pressions
- vérification des étanchéités des circuits frigorifiques
- contrôle du bon fonctionnement du dispositif « toutes saisons » éventuel
- vérification de la bonne marche des régulations, des sécurités et des automatismes (pompes, contrôleurs de débit, pressostats, pressions)
- nettoyage des filtres par désinfectant des unités intérieures (remplacement des filtres sur devis).
- Dépoussiérage et nettoyage des unités intérieures et extérieures.
- Dépoussiérage des coffrets électriques et resserrage des connexions
- Vérification de l'écoulement des eaux de condensat et des pompes de relevages éventuelles
- Rapport de visite.

La deuxième visite, de mise à l'arrêt, comportera les opérations désignées ci-dessous :

- Mise à l'arrêt de toutes les installations de climatisation afin de mettre en sécurité et de protéger les éléments sensibles au froid en effectuant les opérations nécessaires. (purge, démontage, etc.....)

Rappel important : un contrôle et un entretien des installations contenant du fluide frigorigène est obligatoire au moins une fois par an suivant l'arrête du 07 mai 2007, à effectuer par une entreprise ayant une attestation de capacité à manipuler ces fluides , sous peine de sanctions pénales, suivant le code de l'environnement articles R543-79,R542-122 et R543-123.

J'accepte, après en avoir pris connaissance, les conditions du présent marché.

A..... le

(Mention manuscrite « lu et accepté »)

Tampon de la Société.

Nom et signature du Candidat.

Pour le Centre Hospitalier de Nérès les bains

A Nérès les bains, le

Le Directeur,

Jean Marie CHEVALIER

MAPA 2015-02 Maintenance des systèmes de climatisation
Bordereau de décomposition des prix
Année 2015

Montants forfaitaires 1ère visite Mise en route

| Sites | TVA | Montant HT | Montant TTC |
|-----------------|-----|------------|-------------|
| CMPR | 20% | | |
| Les Hirondelles | 10% | | |
| Cuvelier | 10% | | |
| Montant TOTAL | | | |

Montants forfaitaires 2e visite Mise à l'arrêt

| Sites | TVA | Montant HT | Montant TTC |
|-----------------|-----|------------|-------------|
| CMPR | 20% | | |
| Les Hirondelles | 10% | | |
| Cuvelier | 10% | | |
| Montant TOTAL | | | |

| | |
|---------------------------------|--|
| Montant total HT annuel | |
| Montant total TTC annuel | |

Les déplacements et la main d'œuvre sont compris dans les montants forfaitaires de maintenance.

Liste des installation à maintenir au recto de ce document.

Interventions sur appel hors contrat

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Prix déplacement forfaitaire HT | <input type="text"/> |
| Prix main d'œuvre forfaitaire HT | <input type="text"/> |
| Prix charge frigorifique HT/KG | <input type="text"/> |

Prix fixes sur l'année 2015.

Les règlements seront effectués sur service fait, après chaque intervention.

A..... le

(Mention manuscrite « lu et accepté »)

Tampon de la
Société.

Nom et signature du Candidat.

Pour le Centre Hospitalier de Nérès les bains

A Nérès les bains, le

Le Directeur,

Jean Marie CHEVALIER

Adresse postale : Centre hospitalier de Nérès les bains 16 rue voltaire BP 20 03310 Nérès les bains
Tél. : 04 70 08 53 00 - Fax : 04 70 08 55 48 - courriel : technique@ch-neris.fr

Liste des installations de climatisation à maintenir Année 2015
Site du CMPR TVA à 20 %

| Marque | Type | Secteur | Situation | Quantité |
|------------|------------------|-----------------|---------------------|----------|
| TRANE | TTK506PBOECK | RDC | Local poubelles | 1 + 1 |
| TRANE | HDM045 | RDC | Bain froid | 1 + 1 |
| HITACHI | RAC-50WX8 | RDC | Secrétariat médical | 1 + 1 |
| HITACHI | RAC-18 YH6 | RDC | Assistante sociale | 1 + 1 |
| ATLANTIC | ASM 9 AHUE | RDC | Bureau des entrées | 2 + 2 |
| ATLANTIC | ASM 17 AHUE | RDC | Bureau des entrées | 1 + 1 |
| HITACHI | RAC-14GH4 | Toiture dôme | Office central | 1 + 1 |
| TRANE | TTK518XBOEAA | Toiture dôme | Sces Economiques | 1 + 1 |
| TRANE | EVGAU1001XCAN | RDC | salle kiné | 1 + 1 |
| AIRWELL | GC18INV/GC2A INV | RDC | Salle à manger | 2 + 2 |
| TRANE | EVGAU1251XCAN | RDC | Salle EPS | 1 + 2 |
| HITACHI | RAC-35YH6 | RDC Bas | Salle informatique | 1 + 1 |
| HITACHI | RAM55QH5 | 2e étage | Ergothérapie | 1 + 2 |
| Mitsubishi | MSC GE 25 VB | Aile A 1e étage | Infirmierie | 1 + 1 |
| Mitsubishi | MSC GE 25 VB | Aile B 1e étage | Infirmierie | 1 + 1 |

Site EHPAD "Les Hirondelles" TVA à 10 %

| Marque | Type | Secteur | Situation | Quantité |
|--------|-------------|-----------------|----------------|----------|
| CIAT | SALSA 36 KT | Les Hirondelles | Salle à manger | 2 + 2 |

Site EHPAD "Pavillon Cuvelier" TVA à 10 %

| Marque | Type | Secteur | Situation | Quantité |
|--------|---------------|----------|-------------------------|----------|
| CIAT | STELLA 28 C2K | Cuvelier | Salle à manger 3e étage | 1 + 2 |
| CIAT | STELLA 18/28 | Cuvelier | Salle à manger 1e étage | 1 + 2 |